

Formulaire inscription Concours photo

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, en collaboration avec la mairie de La Chapelle Gonaguet et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) organise un concours photo ouvert à l'ensemble du territoire.

- Le thème choisi est « La Biodiversité des Zones Humides ».
- > Ce concours gratuit, accessible à tous à partir de 12 ans, se déroulera du 20 février au 20 avril 2025.
- Le réglement de participation au jeu

Le Grand Périgueux abrite de nombreuses zones humides, reconnues pour leur richesse écologique et leurs rôles essentiels, tels que la prévention des inondations, l'épuration de l'eau et le stockage du carbone. Toutef ois, ces milieux naturels sont menacés par certaines activités humaines et les changements environnement aux, ce qui justifie une vigilance accrue quant à leur préservation. Leur protection constitue un enjeu écolog ique, social et économique majeur.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire pour envoyer vos photos :

oordonnées de l'auteur om <mark>(Obligatoire</mark>)
énom (<mark>Obligatoire)</mark>
dresse (Obligatoire)
ode postal (Obligatoire)
lle (Obligatoire)
ES VOUS? (Obligatoire)

https://www.grandperigueux.fr/atlas-biodiversite/concours-photo?

Si vous êtes une personne mineure, quel est le nom de votre représentant légal?

Oune personne maieure

Oune personne mineure

Le prénom de votre représentant légal?

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal autorise par la présente, à participer au concours de photographies « La Biodiversité des Zones Humides » organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, en collaboration avec la mairie de La Chapelle Gonaguet et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle. J'autorise la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et la Mairie de La Chapelle Gonaguet à exploiter, diffuser ou reproduire les photographies récoltées lors du concours photos organisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux. Ces photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux, les sites internet de l'Agglomération et de la mairie, lors d'expositions. La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et la Mairie de La Chapelle Gonaguet s'engagent à mentionner le nom de l'auteur lors de l'utilisation de chaque photographie.

